

## Orthophonie - le métier

---

### Le métier ou comment devient-on orthophoniste?

---

Chacun de nous connaît, dans son entourage, des enfants ou des adultes dont la communication parlée ou écrite est perturbée pour des raisons qui peuvent être diverses.

Ce type de problèmes rend difficile ou impossible une bonne insertion scolaire, culturelle, professionnelle et sociale.

Il est par ailleurs certain qu'un trouble du langage oral entraîne une perturbation dans l'acquisition du langage écrit, indispensable dans la vie quotidienne même pour les plus simples démarches.

L'orthophoniste pratique un bilan au cours duquel il explore les capacités et les connaissances du patient, il diagnostique, évalue les troubles et suggère si nécessaire d'autres examens.

A la suite du bilan orthophonique, en accord avec le médecin qui l'a prescrit, l'orthophoniste établit un **dossier de prise en charge** de la rééducation par la caisse d'assurance maladie.

Il peut intervenir très tôt auprès de l'enfant qui a des difficultés à mettre en place un langage oral. Il peut également intervenir auprès d'un patient (enfant, adulte) qui ne parvient pas à :

- acquérir la lecture,
- maîtriser le langage écrit
- accéder au raisonnement logique.

Il peut aussi recevoir un patient (enfant, adulte) qui présente :

- des troubles des fonctions supérieures (attention, concentration mémoire...)
- un trouble d'articulation,
- un bégaiement,
- une perturbation de la voix,
- une perte totale ou partielle du langage (aphasie), après un accident, une intervention chirurgicale, une maladie...
- un handicap sensoriel (surdité)

### Lieux d'exercice et effectif :

---

Prévenir les troubles de parole, langage oral et écrit et les troubles des fonctions supérieures, les dépister, les diagnostiquer, les évaluer, les rééduquer, constitue la pratique quotidienne des **18 506 orthophonistes** qui exercent en France (01/09), après **cinq années d'études post - baccalauréat**, dans les facultés de médecine.



Salariés : 3887 \*

- 1999 dans les établissements pour handicapés
- 1094 dans la fonction publique,
- 329 dans d'autres secteurs non précisés.
- 392 dans les établissement privés,
- 73 dans les centres de santé,

Libéraux : 14744 \*

- 10701 installés seuls,
- 3918 en association.

\* Chiffres issus du site [FNO \(Fédération Nationale des Orthophonistes\)](#)

Pour ce qui concerne la moyenne d'âge elle tourne toujours autour de 42.9 ans mais notons que 1260 collègues travaillent toujours et ont entre 60 et 64 ans, tandis que 377 ont plus de 65 ans et sont toujours en activité! La dominance féminine est toujours écrasante : 96.2 % de femmes.

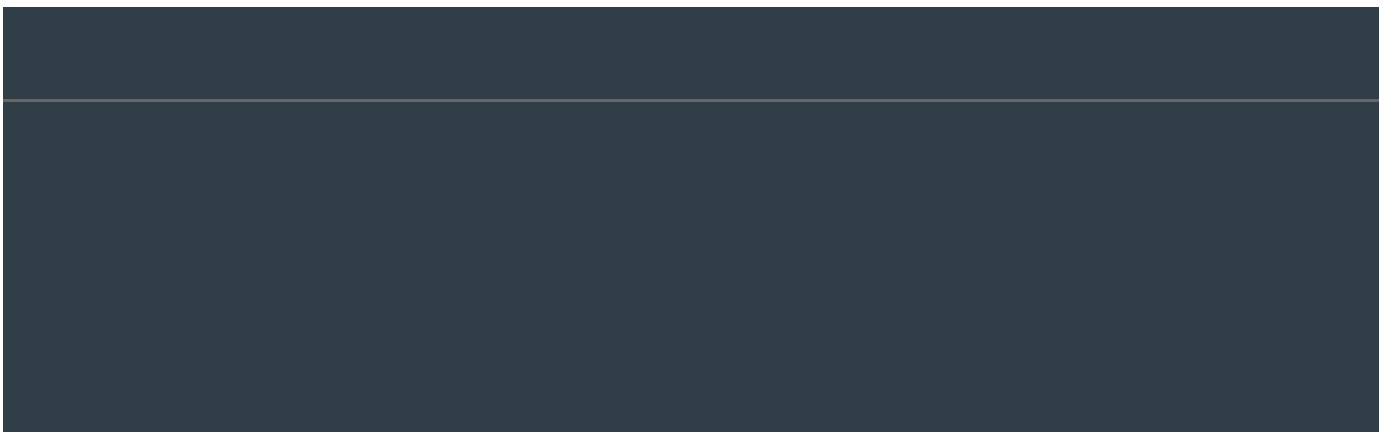
## En pratique...

- Etre titulaire du bac, quel qu'il soit, ou équivalence

On peut se présenter aux épreuves avant d'avoir passé le bac. Mais l'obtention du bac est impérative pour entrer à l'école. (Si échec au bac perte du bénéfice de la réussite aux épreuves d'admissibilité, dans ce cas il faut repasser les épreuves lorsque le bac est obtenu.)

- On ne peut pas suivre la formation d'orthophoniste dans le cadre de la formation continue.
- On peut travailler à temps partiel (WE Nuit) à condition d'être disponible la journée pour les cours.
- On peut être amené à se déplacer dans le cadre des stages.

**Qualités requises :** Qualité d'écoute, empathie, capacités d'organisation, altruisme, esprit d'analyse et de synthèse...



Haut de page